



Service administratif
Sport, animation et culture



INFORMATIONS PRATIQUES POUR LES MONITRICES/ MONITEURS NENDAZ SPORT

COURS ADULTES

1. Remplir la fiche d'introduction en ligne grâce au lien mentionné ci-après (<http://www.nendaz.org/commune/nendaz-sport-formulaire.html>) et l'envoyer par e-mail à Stéphanie Praz (stephanie.praz@nendaz.org) et Michèle Fournier (michele.fournier@nendaz.org). Une convention de collaboration vous sera ensuite transmise.
2. Prendre connaissance de la Charte Nendaz Sport, des Conditions Générales, du règlement Nendaz Sport et du cahier des charges.
3. Se procurer une clé ou un pass pour pouvoir ouvrir la salle dans laquelle le cours aura lieu. Pour cela, il suffit de passer au bureau communal à Basse-Nendaz avec CHF 100.- cash pour la caution. Horaire d'ouverture de l'administration communale : tous les jours de 14h00 à 18h00. Pour plus d'informations : www.nendaz.org
4. La monitrice/ le moniteur contacte le responsable des salles et du matériel, Monsieur Fabien Fournier – email : fabien.fournier@nendaz.org afin de s'assurer qu'elle/il dispose de tout le matériel requis pour son cours. Elle/il lui demande les coordonnées du concierge responsable de la salle utilisée pour le cours.
5. Un cours peut être annulé suite à la non-disponibilité de la salle. Parfois il arrive qu'une salle soit réservée pour un événement spécial, ce qui sera communiqué par la commune au responsable des cours qui transmettra l'info aux monitrices/eurs concernés. Puis la/le monitrice/-eur informera les participants.
6. Prendre note des présences des participants. Il faut les reporter sur le document "Rapport d'activité".
7. Remplir le rapport d'activité avec les présences + coordonnées monitrice/-eur + dates des cours + heures des auxiliaires et le transmettre au responsable des cours Nendaz sport adultes, au plus tard le 4 du mois suivant.
Responsable: Thomas Claessens, email : tomleskieur@gmail.com
8. Transmettre son savoir et le plaisir du sport pratiqué en sécurité.
En cas d'une forte participation, analyser avec le responsable des cours Nendaz sport adultes afin de déterminer les dispositions à prendre. (dédoublage d'un cours, engagement d'un(e) auxiliaire, ...)

9. Le moniteur est responsable du matériel utilisé et est prié d'en prendre soin et de le remettre à sa place à la fin de chaque cours.
10. En cas d'empêchement de donner cours, rechercher un remplaçant et informer le responsable des cours Nendaz Sport adultes. Si le cours doit être annulé, en informer les participants.
11. Le responsable des cours Nendaz Sport adultes est la personne de contact et se tient à disposition.
Thomas Claessens, tomleskieur@gmail.com, tél. 079 748 94 16.

Merci beaucoup pour votre collaboration!